

*Interpellation présentée par la députée:
Mme Morgane Gauthier*

*Date de dépôt : 25 juin 2008
Messagerie*

Interpellation urgente écrite les risques pour les humains et pour l'environnement liés à la pollution au chrome hexavalent

En juin 2006, le Grand Conseil a voté à l'unanimité la loi 9729, loi ouvrant un crédit d'investissement de plus de deux millions de francs pour assainir un site contaminé se trouvant à la rue de la Tannerie à Carouge. Lors des travaux de commission, le caractère toxique des polluants avait été relevé, tout comme l'obligation d'assainir du fait que du chrome VI se répand dans la nappe phréatique malgré les travaux de cloisonnement. En effet, des investigations ont été menées sur le site qui ont confirmé la contamination locale de la nappe d'eau souterraine destinée à l'alimentation en eau potable par du chrome VI. Il a également été constaté que le terrain (en plus de la nappe) est contaminé sous une forme toxique, la concentration en chrome dépasse de 13 fois la valeur de concentration admise, et, selon les endroits de plus de mille fois les valeurs tolérées, que le flux de chrome hexavalent qui s'échappe vers la nappe phréatique était estimé de 1 à 10 g/jour, que le terrain est pollué superficiellement par du cadmium, du plomb, du nickel et du cuivre, et du cyanure se trouve sous l'emprise du bâtiment.

Depuis, une surveillance régulière du site a été mise en place pour évaluer l'étendue de la pollution ainsi que son développement.

Suite à ces informations, la commission avait estimé que ces travaux d'assainissement étaient « d'une nécessité impérieuse que la collectivité doit traiter dans les meilleurs délais » selon le rapport de notre ancien collègue, devenu conseiller national, Monsieur Hiltbold. Le Grand Conseil avait alors suivi les conclusions de la commission des travaux.

Deux ans ont passé et les travaux n'ont toujours pas commencé. La pollution continue de s'étendre et le chrome VI à s'infiltrer dans les eaux de la nappe.

Mes questions sont donc les suivantes : quelles sont les raisons de ce retard des travaux d'assainissement, et quels sont les risques, tant pour l'environnement que pour les humains, liés à la présence de métaux lourds sur cette parcelle ?